



Rocourt, le 7 juillet 2015

AVIS OFFICIEL



Usage de la voie publique, restrictions

Il a été constaté des abus de parcage sur la voie publique. Nous vous rappelons que selon le règlement de Police locale :

Article 19 :

Tout usage abusif de la voie publique (routes, places, ponts, etc.) ou de ses éléments est prohibé. Il est en particulier interdit :

e) de séjourner en camps volants sur la voie publique à l'intérieur de la localité ;

h) de laisser en stationnement des véhicules automobiles dépourvus de plaques de contrôle ou des machines agricoles sur la voie publique ou sur les places de parc.

⇒ **Nous vous remercions de vous y conformer !**



Le bureau communal sera fermé

Le jeudi 9 juillet puis

du 15 juillet au 15 août 2015.

Pour les inscriptions à l'assurance chômage vous pourrez vous adresser directement à :

Office régional de Placement, Rue Auguste-Cuenin 15, 2900 Porrentruy, ☎ 032 420 39 40

Bel été à tous

Le Conseil communal